

a de Küss ses trois thèses de docteur, d'agrégé et de professeur; des notes insérées dans la *Gazette médicale* de Strasbourg; un très remarquable opuscule sur la vascularité et l'inflammation, et son *Cours de physiologie*, rédigé et publié en 1872 par M. Duval.

KYTSPOther (JEAN-BAPTISTE-LOUIS DE), député en 1789, né à Hazebrouck (Nord) le

19 juin 1751, mort à Hazebrouck en 1806, lieutenant général criminel au présidial d'Hazebrouck, fut élu, le 10 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Bailleul. Il fit décréter la revision des comptes des anciennes administrations remontant à moins de dix ans, fut membre de la commission pour l'aliénation des domaines, et secrétaire de l'assemblée en 1790; il rentra dans la vie privée après la session.

L

LAA (ANTOINE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Oloron (Basses-Pyrénées) en 1752, mort à une date inconnue, était juge du district d'Oloron, lorsqu'il fut élu (6 septembre 1792) 2^e député suppléant des Basses-Pyrénées à la Convention, par 235 voix (366 votants). Il fut admis à siéger le 8 août 1793, en remplacement de Meillan, démissionnaire, et prit la parole pour annoncer à l'Assemblée que Carrier s'était présenté, accompagné d'un inspecteur de police, devant la commission chargée d'examiner sa conduite. Réelu, le 22 vendémiaire an IV, député du même département au Conseil des Cinq-Cents, par 153 voix (284 votants), il fut nommé, au 18 fructidor, membre de la commission provisoire des inspecteurs de la salle, et quitta le Conseil en l'an VII.

LABADIÉ (ALEXANDRE), député de 1876 à 1881, né à Lézignan (Aude) le 12 avril 1814, se fixa à Marseille vers l'âge de vingt ans, et s'y établit négociant en draps. Ses opinions républicaines le firent nommer, en 1848, membre de la commission municipale de Marseille. Il fit de l'opposition au gouvernement impérial, devint, en 1865, conseiller municipal de la ville, et se mêla activement, en 1870, à la campagne anti-plébiscitaire. Après le 4 septembre, M. Labadié remplit quelque temps les fonctions de préfet des Bouches-du-Rhône; mais il s'en démit le 24 du même mois, dirigea avec M. Henry Fouquier un journal, la *Vraie République*, entra, en 1871, au conseil général des Bouches-du-Rhône dont il fut le président, et eut, en cette dernière qualité, des démêlés retentissants avec les préfets Kératry, Limbourg et surtout de Tracy. Son conflit avec ce dernier, motivé par le discours politique qu'il prononça le 14 avril 1874, à l'ouverture du conseil, donna lieu entre M. Labadié et le duc de Broglie, alors ministre de l'Intérieur, à un échange de lettres des plus vives. M. Labadié éprouva encore d'autres difficultés. Lors des élections municipales qui eurent lieu au mois de novembre, la liste de candidats républicains qu'il patronait fut battue à une grande majorité par la liste du comité central, plus avancée. Il donna alors sa démission de conseiller général, et prit parti pour la politique opportuniste contre les intransigeants qu'il qualifia d'« exaltés ». Le mois d'après (décembre), il fut poursuivi devant le tribunal civil, conjointement avec la ville de Marseille, par la veuve Gaillardon, qui demandait 200,000 francs de dommages et intérêts en réparation du préjudice que lui avait fait éprouver la mort de son mari, ancien commissaire central de Marseille, lequel s'était suicidé,

après le 4 septembre, à la prison de Saint-Pierre: M. Labadié, comme ayant ordonné l'arrestation de Gaillardon, fut condamné à 20,000 francs de dommages et intérêts. Candidat aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, M. Labadié échoua devant la liste adoptée par le comité. Le 20 février suivant, il se porta candidat à la Chambre des députés dans la 2^e circonscription d'Aix, et il fut élu par 6,506 voix (11,545 votants, 16,355 inscrits), contre 4,891 à M. Clapier, monarchiste. Il alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine, avec laquelle il vota constamment. M. Labadié fut des 363 et obtint, comme tel, sa réélection, le 14 octobre 1877, par 7,987 voix (13,176 votants, 16,855 inscrits), contre 4,988 à M. Prat, candidat officiel, bonapartiste. Il reprit sa place à gauche, vota pour les invalidations des députés de la droite, pour l'article 7, pour les lois Ferry sur l'enseignement, pour l'invalidation de l'élection de Bianqui, pour l'amnistie partielle, et, dans la séance du 16 décembre 1879, adressa au ministre de la Justice, à propos d'un magistrat de la cour d'Aix, une interpellation qu'il soutint avec un médiocre succès. Très vivement combattue par le parti radical au renouvellement du 21 août 1881, la candidature de M. A. Labadié échoua avec 2,484 voix contre 3,517 à M. Camille Pelletan, républicain radical, et 3,456 à M. Fournier.

LABADIÉ (OSMIN), député de 1880 à 1881, frère du précédent, né à Lézignan (Aude) le 14 mars 1823, mort à Narbonne (Aude) le 6 septembre 1882, étudia la médecine, fut reçu docteur en 1855 et exerça sa profession à Narbonne. Républicain, il se présenta, le 28 février 1880, dans l'arrondissement de Narbonne, comme candidat à la Chambre des députés en remplacement de M. Bonnal, décédé. Après une lutte des plus vives, M. O. Labadié fut élu au second tour, le 14 mars, par 11,423 voix (11,967 votants, 27,814 inscrits). Il avait réuni, au premier tour de scrutin, 7,505 voix contre 5,597 à M. Emile Digeon, socialiste-révolutionnaire, et 2,480 à M. Coural, opportuniste. M. Labadié prit place parmi les radicaux de la Chambre et vota avec eux jusqu'à la fin de la législature. Il ne fut pas réelu en 1881.

LABASTIDE (GUILLAUME DE), député en 1789, né à Chilhac (Haute-Loire) le 22 octobre 1743, mort à Paulhaguet (Haute-Loire) le 5 mai 1827, fut fait prêtre très jeune, devint bachelier en théologie, et fut nommé par la priairie de Lavaudieu curé de Paulhaguet. Il occupait ce poste, lorsqu'il fut élu (24 mars 1789) député du clergé aux Etats-Généraux pour la sénéchaus-

née de Riom. Il opina avec la droite, donna sa démission dès le 11 décembre 1789, émigra (1791) et se réfugia en Suisse. Son suppléant, Jean Gerle, prit sa place. Rentré en France après la Révolution, il habita Paulhaguet, et resta encore dans cette localité après avoir été nommé chanoine titulaire de la cathédrale de Saint-Flour.

LABASTIE (JEAN-JACQUES), député en 1791, né à Gap (Hautes-Alpes) le 28 février 1754, mort à Grenoble (Isère) le 24 février 1821, avocat du roi au bailliage de Gap en 1782, devint, au moment de la Révolution, dont il était partisan, commissaire du roi en 1790, et président du tribunal criminel des Hautes-Alpes en 1791. Élu, le 29 août 1791, député des Hautes-Alpes à l'Assemblée législative, le 4^e sur 5, par 197 voix sur 211 votants, il ne s'y fit point remarquer, se tint à l'écart pendant la Terreur, et fut nommé, en l'an III, professeur de législation à l'École centrale des Hautes-Alpes. L'artisan du 18 brumaire, il fut nommé, par le nouveau gouvernement, juge au tribunal d'appel de l'Isère le 12 prairial an VIII, membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et conseiller à la cour impériale de Grenoble le 17 avril 1811. La seconde Restauration le confirma, le 22 mars 1816, dans ces dernières fonctions. qu'il occupa jusqu'à sa mort.

LABAT (JEAN-FRANÇOIS-JULES), député de 1869 à 1870 et de 1876 à 1889, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 28 janvier 1819, fit ses études au collège de Juilly, devint membre du conseil général du département, maire de sa ville natale (1853-1870), et fit, pendant le cours de son administration des embellissements considérables à Bayonne, qui lui doit ses halles, des ponts, un hôpital, etc. Ses relations personnelles avec l'empereur à Biarritz lui valurent l'appui du gouvernement aux élections générales du 21 mai 1839, et il fut élu député de la 3^e circonscription des Basses-Pyrénées au Corps législatif par 22,021 voix (29,955 votants, 35,259 inscrits), contre 7,849 voix à M. d'Abadie. Il siégea, jusqu'à la fin du règne, dans les rangs de la majorité, fit partie de la commission d'enquête sur la marine marchande, et vota la déclaration de guerre à la Prusse en juillet 1870. La révolution du 4 septembre le rendit momentanément à la vie privée. Il redevint député aux élections législatives du 20 février 1876, l'arrondissement de Bayonne l'ayant élu au second tour de scrutin, le 5 mars, comme bonapartiste, avec 8,545 voix (14,702 votants, 19,897 inscrits), contre 6,138 voix à M. Plantié, républicain, sur une profession de foi dans laquelle il disait : « J'ai servi l'Empire avec dévouement et fidélité; les cinq années écoulées depuis sa chute n'ont en rien diminué mes affections et mes regrets. Mais la Constitution votée par l'Assemblée nationale est devenue la loi du pays; je la respecte et je m'y soumetts sans arrière-pensée. » Il alla prendre place dans le groupe de l'Appel au peuple, et vota avec la minorité contre les 363, pour le gouvernement du Seize-Mai. Candidat officiel aux élections du 14 octobre 1877, M. Labat fut réélu député par 10,354 voix (16,180 votants, 20,588 inscrits), contre 5,778 voix à M. Renaud, ancien représentant. Il reprit encore sa place à droite, se prononça contre les invalidations, contre le cabinet Dufaure, contre l'élection de M. Grévy comme président de la République, contre l'amnistie, contre l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, contre les ministères républi-

cains, et obtint sa réélection dans la 2^e circonscription de Bayonne, le 21 août 1881, avec 4,180 voix (7,682 votants, 10,042 inscrits), contre 3,590 à M. Lafont. Il continua dans cette législature son opposition au pouvoir existant, vota contre les ministères Gambetta et Ferry, contre les crédits de l'expédition du Tonkin, pour le rétablissement du scrutin de liste, et fut porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice des Basses-Pyrénées. Élu, le 2^e sur 6, par 45,784 voix (86,573 votants, 106,345 inscrits), il n'a cessé d'opiner, comme précédemment, avec la droite impérialiste. Hostile aux divers ministères qui se sont succédés au pouvoir, il s'est prononcé en dernier lieu contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. Officier de la Légion d'honneur (1865), commandeur de Charles III d'Espagne.

LA BATUT (ANNE-CHARLES-FERDINAND DE LABORIE, VICOMTE DE), député de 1885 à 1889, né à Bergerac (Dordogne) le 9 mai 1854, se fit recevoir docteur en droit à Paris, fut élu conseiller général du canton d'Issigeac (Dordogne), le 8 octobre 1871, et fut nommé, après le 16 mai, juge suppléant au tribunal de la Seine. Maire de Montbazillac, il se présenta comme candidat républicain à la députation, aux élections générales du 21 août 1881 dans la 2^e circonscription de Bergerac, où il échoua avec 5,743 voix contre 8,277 à l'élu bonapartiste, M. Thirion-Montauban. Porté, lors des élections au scrutin de liste du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Dordogne, il fut élu député, le 8^e et dernier, par 60,744 voix sur 120,527 votants et 146,593 inscrits. Il prit place à l'Union des gauches, et soutint avec ce groupe la politique scolaire et coloniale du gouvernement; il a cependant voté contre l'expulsion des princes. En dernier lieu il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour les poursuites contre le général Boulanger; il s'est abstenu sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse. On a de lui : *Etablissements de bienfaisance en France*.

LA BAUME (FLORENT-ALEXANDRE-MELCHIOR DE), COMTE DE MONTREVEL et du Saint-Empire, député en 1789, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) le 18 avril 1736, exécuté à Paris le 10 juillet 1794, était issu d'une famille de vieille noblesse, originaire de la Bresse, et descendait du maréchal de La Baume, marquis de Montrevel (1645-1716), dont la superstition était telle qu'il mourut de frayeur pour avoir renversé une salière chez le duc de Biron. Fils de Nicolas-Auguste de La Baume, comte de Montrevel, maréchal-de-camp, et de dame Florence de Châtelet, Florent-Alexandre-Melchior suivit comme ses ancêtres l'état militaire. Il avait été chef de brigade des gardes du corps du roi de Pologne, lorsqu'on le fit, en 1759, colonel d'un régiment de ce nom, qui prit le nom de Berri en 1762. Créé brigadier d'infanterie le 25 juillet 1762, et maréchal-de-camp le 3 janvier 1770, il se retira du service quelque temps avant la Révolution, et se fixa à Thiars, près de Choisy-

le-Roi. Le 29 mars 1789, la noblesse du bailliage de Mâcon le nomma député aux États-Généraux. Il fut des premiers à se réunir au tiers-état, mais resta attaché à la monarchie, et, arrêté comme suspect en 1793, fut conduit à Paris et incarcéré au Luxembourg. Accusé de complicité dans la prétendue conspiration des prisons, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté.

LABAUME (DE). — Voy. GOIRAND.

LABBÉ (LOUIS-CHARLES-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif de l'an X à 1807, né à Boiscommun (Loiret) le 17 avril 1764, mort à une date inconnue, fut reçu, le 13 décembre 1792, « avoué près le tribunal du ci-devant district de Boiscommun, » et devint, le 2 juin 1793, juge de paix de la même localité. Membre du directoire du Loiret, puis substitut (13 floréal an III) du procureur-général syndic de ce département, commissaire (15 frimaire an IV) du pouvoir exécutif près l'administration centrale, il fut élu, le 23 germinal an VI, député du Loiret au Conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'au coup d'Etat de brumaire, auquel il se montra favorable. Aussi, le 13 thermidor an VIII, il fut nommé sous-préfet de Cognac. Son rôle administratif dans cet arrondissement le désigna, le 9 thermidor an XI, au choix du Sénat conservateur, comme député de la Charente au Corps législatif. Il quitta cette assemblée en 1807, se fit inscrire (23 décembre 1808) comme avocat à la cour d'appel de Paris, et termina sa carrière en qualité d'avoué près le tribunal de Pithiviers.

LABBÉ (JEAN-JOSEPH), représentant du peuple en 1848, né à Beuvillers (Moselle) le 16 novembre 1802, notaire à Metz, puis maître de forges, conseiller municipal de cette ville et membre du conseil général, fit une opposition constante aux gouvernements de la Restauration et de Louis-Philippe, appartenant aux sociétés secrètes, et entretenait parmi ses huit cents ouvriers une active propagande républicaine. Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Moselle à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 11, par 92,258 voix (97,423 votants, 111,534 inscrits), il s'assit à gauche, parmi les plus modérés, fit partie du comité du commerce et de l'industrie, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* les poursuites contre L. Blanc et Causidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* la proposition Râteau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome, *contre* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il ne fut pas réélu à la Législative. Il était le gendre de M. Génot, ancien député sous le gouvernement de Juillet.

LABBEY DE LA ROQUE (PIERRE-ÉLIE-MARIE), député de 1815 à 1816, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 26 décembre 1753, mort à une date inconnue, propriétaire, fut élu, le 22 août 1815, avec 115 voix (191 votants), député du Calvados, par le collège de département. Il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable, prit la parole sur la question des douanes, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

LABBEY DE POMPIÈRES (GUILLAUME-XAVIER), député au Corps législatif de 1813 à 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1819 à 1831, né à Besançon (Doubs) le 3 mai 1751, mort à Paris le 14 mai 1831, « fils de Jacques-François-Joseph Labbey et de Etienne-Marie Roux, mari et femme, » servit avant la Révolution dans l'artillerie, y gagna le grade de capitaine, et se retira en 1789 après vingt-sept ans de service. Partisan très modéré des idées nouvelles au début de la Révolution, il s'en effraya bientôt et, devenu suspect, fut arrêté et emprisonné en 1793. Rendu à la liberté après dix-huit mois de détention, il devint membre et président du district de Saint-Quentin. Nommé sous l'Empire conseiller de préfecture du département de l'Aisne, il remplaça par intérim le préfet en 1812 et, l'année d'après (6 janvier 1813), fut désigné par le Sénat conservateur comme député de l'Aisne au Corps législatif. Labbey de Pompières siégea dans le petit groupe des opposants, et vota l'impression du rapport de Lainé sur la situation politique de la France après Leipsig. Partisan du retour des Bourbons, il contribua à leur rappel après avoir pris part à la déchéance de Napoléon, et, dans la Chambre de 1814, prit assez souvent la parole : *contre* le rétablissement de la censure que proposait l'abbé de Montesquieu, ministre; sur le budget; sur la naturalisation des habitants des pays réunis à la France; sur la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus; sur les douanes; sur la franchise du port de Marseille. Le 8 mai 1815, Labbey de Pompières fut élu représentant du département de l'Aisne à la Chambre des Cent-Jours, par 64 voix (117 votants, 280 inscrits). Il ne parut pas à la tribune durant cette courte législature et fut choisi comme un des cinq inspecteurs de la salle. Monarchiste constitutionnel, il resta dans la retraite pendant quelques années, et ne reentra au parlement que le 11 septembre 1819; le collège de département de l'Aisne l'avait renommé député par 666 voix (1,689 votants, 1,495 inscrits). Il prit alors place à gauche et opinait avec l'opposition libérale, montrant, malgré son âge, beaucoup d'ardeur, et interrompant constamment les orateurs ministériels. Il vota *contre* les lois d'exception, *contre* le système électoral, et dénonça avec énergie la violation de la Charte : « Le pacte social est rompu, s'écria-t-il, le corps politique est dissous, la loi n'est plus qu'un fantôme : il ne reste que l'arbitraire et la force, précurseurs de l'anarchie... Les Français ont entrevu la liberté, ils la veulent, ils l'auront, fussent-ils briser sur la tête de leurs ennemis les chaînes qu'ils voudraient leur donner ! » Le 6 mars 1820, il développa une proposition relative à la régularisation des scrutins, et demanda : 1^o qu'il fût déposé à côté de l'urne des votes un registre sur lequel chaque votant devrait s'inscrire avant de déposer son vote; 2^o que le nombre des votants fût proclamé avant le recensement des boules. Cette proposition fut rejetée. Il parla encore *contre* la loi de censure, appuya à cet égard un amendement de Benjamin Constant, réclama plusieurs réductions sur divers articles du budget, et fit ressortir le contraste entre le traitement de l'archevêque de Paris (100,000 francs pour son archevêché, 30,000 francs comme cardinal, 100,000 francs comme grand aumônier et de plus une pension civile), et les 250 francs d'un vicaire de campagne. En 1821, il ne proposa pas moins de 62 amendements sur le budget : on les appela plaisamment des « amendements à coulisse ». Dans la session

de 1822, il renouvela ses attaques contre le régime de la presse, et à propos de l'affaire du sous-caissier Mattéo, qui avait détourné 1,900,000 francs, demanda que le ministre des Finances restât garant de cette somme. Adversaire résolu de la guerre d'Espagne (1823), il protesta encore contre l'expulsion du député Manuel, et compta parmi les plus fermes soutiens de l'opposition. Le 6 mars 1824, Labbey de Pompières se représenta sans succès devant le collège de département de l'Aisne, qui ne lui donna que 95 voix sur 272 votants; mais il fut réélu, le 2 août de la même année, dans le 2^e arrondissement électoral (Saint-Quentin), par 185 voix (307 votants, 363 inscrits), contre 68 au baron de Neufize et 51 à M. de Baudreuil. Son zèle ne se démentit pas, et on le vit paraître encore très fréquemment à la tribune pour combattre l'indemnité aux émigrés, la septennalité de la Chambre des députés, la loi sur le sacrilège, le rétablissement du droit d'aînesse, etc. Il ne perdit aucune occasion de faire la critique la plus vive des actes politiques et financiers de M. de Villèle, à qui il prêdit un jour que les « paratonnerres » dont il avait surchargé les toits de son ministère ne lui serviraient pas de « parachute ». Quand cette prophétie fut réalisée, il déposa lui-même, le 30 mai 1828, sur le bureau de la Chambre, un projet d'accusation formelle contre le ministère. Labbey de Pompières avait obtenu, le 17 novembre 1827, sa réélection comme député, par 238 voix (298 votants, 334 inscrits), contre 35 à M. Aubriet. Sa proposition, ainsi conçue : « J'accuse les précédents ministres de trahison envers le roi qu'ils ont isolé de son peuple, » fut renvoyée aux bureaux, discutée le 4 juin, prise en considération sous une autre forme, et, le 21 juillet, Girod (de l'Ain), rapporteur, conclut à son adoption. Cependant la discussion en fut ajournée à la session suivante, et finalement la Chambre y renouça. Labbey de Pompières n'épargna pas davantage le ministère Martignac, et, par ses incessantes critiques, par la guerre continuelle qu'il lui fit à coups d'épigrammes et d'amendements, fut de ceux qui préparèrent sa chute. Avec les 221, il se prononça contre la politique de M. de Polignac, après avoir présidé, comme doyen d'âge, la première séance de la session de 1830. Il obtint le renouvellement de son mandat, après la dissolution, le 23 juin, par 227 voix (293 votants, 332 inscrits), contre 53 à M. Aubriet, prit une part très active aux conciliabules des députés présents à Paris, lors des Ordonnances de juillet, les réunit sous sa présidence le 27, protesta avec eux, excita personnellement sur plusieurs points de Paris la résistance du peuple, et coopéra de tout son pouvoir à l'avènement de Louis-Philippe. Mais l'attitude prise dès ses débuts par le gouvernement nouveau ne répondant point aux tendances libérales du député de Saint-Quentin; il se sépara de la majorité, refusa le poste de questeur qu'elle lui offrait, cessa de paraître aux séances de la Chambre, et s'éteignit le 14 mai 1831. Sa petite-fille avait épousé Odilon Barrot. On a de lui plusieurs de ses discours et opinions à la Chambre, publiés à part.

LA BÉDOYÈRE (CHARLES-ANGÉLIQUÉ-FRANÇOIS HUCHET, COMTE DE), pair des Cent-Jours, né à Paris le 17 avril 1786, mort à Paris le 19 août 1815, d'une ancienne famille bretonne, fils de Charles-Marie-Philippe de La Bédoyère et de Félicité-Julie Desbarres, entra au service à vingt ans. Après avoir fait, dans le corps des

gendarmes d'ordonnance, les campagnes de 1806 et 1807, il accompagna le maréchal Lannes en Espagne comme aide-de-camp (1808), fut blessé à Tudela, et suivit son chef en Allemagne. Il se distingua par son intrépidité à la prise de Ratisbonne, reçut une nouvelle blessure à Essling et fut attaché à l'état-major du prince Eugène. Chef de bataillon en 1811, il prit encore une part active et brillante à la campagne de 1812, y mérita le grade de colonel, puis commanda le 112^e régiment de ligne à Lutzen, à Bautzen et à la prise de Colberg (1813). Encore blessé dans cette affaire, il revint en France, où il épousa Mlle de Chastellux. Lorsque les alliés se présentèrent devant Paris, il se mit à la disposition du commandant de place. Après l'abdication de Fontainebleau, sa famille, qui cherchait à le convertir aux idées royalistes, obtint pour lui la croix de Saint-Louis et le commandement du 7^e de ligne, en garnison à Grenoble. Mais le retour de l'île d'Elbe le rejeta vite dans le parti de l'empereur. Napoléon n'avait encore vu son escorte se grossir que de faibles détachements, lorsqu'un régiment entier se joignit à lui à Vizille : c'était le régiment de La Bédoyère. Le colonel, en abordant l'empereur, ne craignit pas de lui faire entendre de sages conseils : « Sire, lui dit-il, plus d'ambition, plus de despotisme; nous voulons être libres et heureux. Il faut que Votre Majesté abjure le système de conquêtes et d'extrême puissance qui a fait le malheur de la France et le vôtre. » Si La Bédoyère eut quelques illusions à cet égard, les premiers décrets impériaux furent de nature à les dissiper. En apprenant que la saisie des biens des membres du gouvernement provisoire de 1814 allait être ordonnée : « Tout sera bientôt fini ! » s'écria-t-il. L'empereur ne le nomma pas moins général de brigade, son aide-de-camp, et bientôt général de division. En même temps, La Bédoyère était, le 2 juin 1815, appelé à la pairie. Sa modestie s'étonna de tant d'honneurs. Au surplus, son dévouement ne se démentit pas. Resté un des derniers sur le champ de bataille de Waterloo, il revint après ce désastre occuper son siège à la Chambre des pairs, dite des Cent-Jours. Il s'y montra le chaud partisan des droits de Napoléon II à la couronne (séance du 22 juin 1815), et soutint que c'était pour son fils que l'empereur avait abdiqué. « Faudra-t-il, dit-il au milieu des interruptions et des rappels à l'ordre, que le sang français ait encore coulé pour passer sous le joug odieux de l'étranger, pour courber la tête sous un gouvernement avili; pour voir nos braves guerriers abreuvés d'humiliations et d'amertumes et privés de l'existence due à leurs services, à leurs blessures, à la gloire de la nation? J'ai entendu des voix autour du trône du souverain heureux; elles s'en éloignent aujourd'hui qu'il est dans le malheur. L'abdication de Napoléon est indivisible. Si l'on ne veut pas reconnaître son fils, il doit tenir l'épée, environné de Français qui ont versé leur sang pour lui et qui sont encore tout couverts de blessures. Il sera abandonné par de vils généraux qui l'ont déjà trahi. » Proposant que tout Français qui quitterait son drapeau fut noté d'infamie et vit « sa maison rasée et sa famille proscrire », il mit le comble à l'exaspération de plusieurs de ses collègues par ces mots : « Alors plus de traîtres, plus de ces manœuvres qui ont occasionné les dernières catastrophes et dont peut-être quelques auteurs siègent ici. » Pour lui, il avait prédit le sort qui l'attendait. « Si les Chambres s'isolent de l'empereur, mon

sort n'est pas douteux. Je serai fusillé le premier! » Après la reddition de Paris, La Bédoyère se retira derrière la Loire, puis se fixa à Riom. Là, on lui fit savoir que la loi d'amnistie l'avait compris parmi les exceptions et qu'il serait traduit devant un conseil de guerre. Le colonel — car la Restauration avait considéré comme nul tout grade de général conféré pendant les Cent-Jours, — quitta Riom, muni d'un passeport en blanc que Fouché lui avait délivré, et tenta de se diriger vers la Suisse; il y fut parvenu sans encombre, s'il n'avait eu l'idée de passer auparavant par Paris, soit qu'il ne pût résister au désir d'embrasser sa femme et son enfant, soit qu'il eût, comme on le lui reprocha, le projet de conspirer contre le gouvernement royal. Dénoncé par un officier de gendarmerie qui se trouvait avec lui dans la voiture des messageries royales, il fut aussitôt l'objet d'une surveillance étroite : on sut qu'il s'était fait conduire dans une maison du faubourg Poissonnière; on suivit sa trace; il fut pris et arrêté (2 août 1815). Fouché, qui le même jour donnait une grande fête à l'occasion de son mariage avec Mlle de Castellane, apprit, au milieu des danses, cette arrestation, qu'il n'avait pas ordonnée lui-même et qu'il ne put empêcher. Impliqué dans un complot récemment découvert, La Bédoyère fut conduit à la prison militaire de l'Abbaye. Ses amis et les membres de la famille, dont plusieurs étaient royalistes, essayèrent de l'enlever. Mais le projet, secondé pourtant par le geôlier, échoua maladroitement au dernier moment. La Bédoyère trouva un habile et courageux défenseur dans Benjamin Constant, qui écrivit, le 14 août 1815, en forme de lettre au roi, un mémoire où il disait : « Je crois, dans l'intérêt du trône, qu'une mitigation de la peine, une détention sévère dans un château fort, vaut mieux que le sang de ce jeune homme versé dans la plaine de Grenelle. Je pense que cet acte de clémence serait un gage de réconciliation avec notre malheureuse armée. » Ces avis ne furent point entendus. Traduit, le 2 août, devant le 2^e conseil de guerre permanent de la 1^{re} division militaire, La Bédoyère comparut, le 9, devant ce conseil, composé de MM. Berthier de Sauvigny, adjudant-commandant, qui présidait, Muzenot de Mondésir, adjudant-commandant, Durand de Sainte-Rose, adjudant-commandant, Saint-Just, chef de bataillon, adjoint à l'état-major, Lentivi, capitaine-adjoint à l'état-major, Bouluois, lieutenant de gendarmerie du département de la Seine, M. Viotti, chef de bataillon, adjoint à l'état-major, faisant les fonctions de ministre public, M. Gaudriot, capitaine de gendarmerie du département de la Seine, faisant celles de rapporteur. Il était prévenu de « trahison, de rébellion et d'embauchage ». La Bédoyère se défendit avec calme et simplicité. « J'ai pu, dit-il, me tromper sur les véritables intérêts de la France; j'ai pu être égaré par des illusions, par des souvenirs, par de fausses idées d'honneur; il est possible que la patrie ait donné à mon cœur un langage chimérique. Mais la grandeur des sacrifices que j'ai faits, en m'exposant à rompre les liens les plus chers, prouve qu'il n'entraîna dans ma conduite aucun motif d'intérêt personnel. Je n'ai ni l'intention ni la possibilité de nier des faits publics et notoires; mais je proteste que je n'ai trempé dans aucun complot qui ait précédé le retour de Buonaparte; je suis même convaincu qu'il n'a point existé de conspiration pour ramener Buonaparte de l'île d'Elbe... » Le 15, il fut condamné à la

peine de mort à l'unanimité, comme coupable : 1^o de rébellion et trahison, et non d'embauchage; 2^o de n'avoir pas profité du délai de huit jours accordé par l'ordonnance du roi, à tous les fautifs de Buonaparte, pour rentrer dans le devoir. Le 19, le conseil de revision statua sur son pourvoi, qui fut rejeté, malgré une éloquente plaidoirie de M^e Mauguin. Le même jour, à six heures et demie du soir, toutes les démarches de sa famille auprès du roi étant restées vaines, il fut exécuté dans la plaine de Grenelle. Il fut assisté au dernier moment par un prêtre qui l'avait élevé; puis, s'avancant au-devant du peloton de vétérans chargés de l'exécution, il leur dit en montrant son cœur : « C'est là qu'il faut frapper! » Quelques minutes après, il n'existait plus.

LA BÉDOYÈRE (GEORGES-CÉSAR-RAPHAËL HECHEZ, COMTE DE), député au Corps législatif de 1856 à 1859, sénateur du second Empire, né à Paris le 2 octobre 1814, mort à Paris le 9 août 1867, fils du précédent, épousa en 1849 Mlle de la Rochelambert, et s'attacha au parti de L.-N. Buonaparte. Après le rétablissement de l'Empire, M. de La Bédoyère fut appelé aux fonctions de chambellan de Napoléon III (1855), tandis que la comtesse de La Bédoyère remplissait auprès de l'impératrice celles de dame du palais. Le 6 avril 1856, il fut, comme candidat officiel, élu, dans la 5^e circonscription de la Seine-Inférieure, député au Corps législatif, par 18,314 voix (18,665 votants, 34,304 inscrits), en remplacement de M. de Mortemart, démissionnaire. Il prit place sur les bancs de la majorité, fut réélu député, le 22 juin 1857, par 15,712 voix (19,360 votants, 34,493 inscrits), contre 696 à M. Girard et 733 à M. Deschamps, et passa, le 16 août 1859, du Palais-Bourbon au Luxembourg, un décret impérial l'ayant nommé sénateur; il eut pour successeur, comme député, M. Jules Reiset.

LABÉLONYE (JEAN-PIERRE-CLAUDE-CLÉMENT), représentant en 1871, né à Navarrenx (Basses-Pyrénées) le 23 novembre 1810, mort à Paris le 24 avril 1874, pharmacien à Paris, inventeur du sirop qui porte son nom, ancien conseiller général de la Seine, républicain de la veille, membre du conseil de surveillance du *Siècle*, maire de Chatou, fut élu, aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, destinées à remplacer cinq représentants, par suite d'option ou de démission, représentant de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale, comme candidat républicain, le 3^e sur 5, par 48,824 voix (81,398 votants, 132,708 inscrits). Il prit place à gauche et vota : *contre* la pétition des évêques, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le service militaire de trois ans, *contre* la démission de Thiers, *contre* l'arrêté *contre* les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée (28 mars 1874); il mourut moins d'un mois après.

LABESTE (FRANÇOIS-VICTOR), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, propriétaire à Cumières (Marne), était « officier chez le roi », quand il fut élu, le 26 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Reims, avec 115 voix sur 196 votants. Il appartient à la minorité de la Constituante sans jouer aucun rôle parlementaire en vue.

LABICHE (EMILE-CHARLES-DIDIER), membre

du Sénat, né à Béville-le-Comte (Eure-et-Loir) le 25 novembre 1827, étudia le droit à Paris où il se fit recevoir licencié, puis docteur (1852), et s'inscrivit au barreau. Riche propriétaire dans le département d'Eure-et-Loir, il y fit de l'opposition à l'Empire, fut élu conseiller général du canton d'Auneau, et posa, le 4 juin 1863, sa candidature indépendante au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription d'Eure-et-Loir; il y obtint 6,780 voix contre 21,230 à l'élu officiel, M. Reille, 3,673 à M. Emile Lelong, 957 à M. Gatineau, 627 à M. Victor Bouquet et 279 à M. Joseph. M. Labiche engagea de nouveau la lutte aux élections du 24 mai 1869, qui lui donnèrent 12,690 voix contre 20,441 au député sortant, M. Reille, et 3,265 à M. Gatineau. Après la révolution du 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense le nomma préfet d'Eure-et-Loir. Il se démit de ce poste pour se présenter aux élections de l'Assemblée nationale, le 8 février 1871; mais il échoua encore, avec 21,797 voix (54,301 votants). Après la formation du premier ministère constitué par Thiers, Ernest Picard appela M. Labiche aux fonctions de secrétaire général du ministère de l'Intérieur, qu'il conserva jusqu'à la démission de ce ministre. Lors de l'élection des conseillers d'Etat par l'Assemblée (1872), M. Labiche fut porté sur la liste des candidats patronnés par la gauche; il n'obtint pas la majorité. Il avait été réélu, le 8 octobre 1871, membre du conseil général d'Eure-et-Loir, s'y était déclaré favorable à l'établissement définitif de la République, et avait été choisi par ses collègues comme président. Aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, les électeurs républicains d'Eure-et-Loir adoptèrent sa candidature, et M. Labiche fut élu sénateur de ce département par 309 voix (487 votants). Il siégea dans le groupe de la gauche républicaine dont il ne tarda pas à devenir un des membres les plus actifs. Il fut auteur, puis rapporteur du projet de loi du nouveau code rural, membre de la commission des voies ferrées établies sur les voies publiques, etc., et prit la parole dans les discussions financières et agricoles, ainsi que sur plusieurs questions politiques. Il vota contre la dissolution de la Chambre des députés (juin 1877), pour le ministère Dufaure, pour l'article 7, pour les lois Ferry sur l'enseignement. En 1881, il fit adopter comme rapporteur, par la Chambre haute, la loi sur les réunions publiques, modifiée dans un sens plus libéral: le représentant de l'autorité n'avait plus le droit de donner des avertissements au bureau, et son rôle devait se borner à constater les délits pour les déférer aux tribunaux. La dissolution de la réunion ne pouvait être prononcée par l'autorité qu'en cas de désordre matériel. Enfin, les délais entre la déclaration et la réunion étaient réduits à vingt-quatre heures et deux heures, suivant que la réunion était ordinaire ou électorale. En 1882, il se prononça en faveur du projet déposé par le ministre de l'Intérieur et qui abrogeait les dispositions législatives prescrivant, dans les communes ayant moins de 100,000 francs de revenu, l'adjonction des plus imposés au conseil municipal pour le vote des emprunts et de certaines contributions extraordinaires. En 1883, M. E. Labiche intervint, toujours comme rapporteur, dans le débat sur la « liberté des funérailles », et il eut à défendre la loi nouvelle contre les vives attaques de MM. Baragnon, Buffet, Jouin, Clément, Lucien Brun. Il s'attacha à prouver que le projet assurait, dans les meilleures conditions, le respect absolu de la

volonté du défunt. M. Labiche se mêla encore activement aux controverses soulevées par la question du divorce. Réélu sénateur d'Eure-et-Loir, le 25 janvier 1885, par 501 voix (720 votants), il suivit la même ligne politique que précédemment, vota cependant (juin 1886) contre l'expulsion des princes, fut rapporteur (fin 1887) du projet d'organisation du crédit agricole, et, lorsqu'en décembre suivant le Sénat rétablit la subvention de l'Opéra, rognée capricieusement par la Chambre des députés, fit remarquer au chef du cabinet, M. Floquet, que l'existence du Sénat avait son utilité, même pour un cabinet radical qui ne cherchait qu'à réduire ses attributions financières. En dernier lieu, M. E. Labiche s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

LABICHE (JULES-HYACINTHE-ROMAIN), membre du Sénat, né à Sourdeval-la-Barre (Manche) le 9 août 1826, d'une famille de cultivateurs, voyagea en Amérique et fit un assez long séjour aux Etats-Unis, où il s'occupa avec succès du commerce des cotons. Sa fortune faite, il revint en France, se fixa dans sa ville natale, dont il devint (1860) conseiller municipal. D'opinions républicaines modérées, il entra en 1871 au conseil général de la Manche, puis il sollicita, aux élections législatives du 20 février 1876 et du 14 octobre 1877, les suffrages des électeurs de l'arrondissement de Mortain: il réunit la première fois 3,904 voix, contre 9,895 à l'élu conservateur, M. Arthur Legendre, et, la seconde fois, 5,720, contre 9,577 au député sortant, réélu. Plus heureux lors des élections sénatoriales du 5 janvier 1879, M. Labiche devint sénateur de la Manche par 394 voix sur 739 votants. Il siégea à gauche et opina avec la majorité nouvelle de la Chambre haute: pour les lois Ferry sur l'enseignement, pour l'article 7, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, pour la réforme du personnel judiciaire, pour le rétablissement du divorce, pour les crédits du Tonkin, pour la politique opportuniste, etc., il était absent lors du scrutin sur l'expulsion des princes. Réélu sénateur de la Manche, le 5 janvier 1888, par 741 voix sur 1,247 votants, il s'est prononcé en dernier lieu pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

LABITTE (DELPHÉ-AUGUSTE), représentant en 1871, député de 1877 à 1878, né à Clermont (Oise) le 30 novembre 1821, directeur de la maison de santé de Clermont, fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Oise à l'Assemblée nationale, le 8^e et dernier, par 26,249 voix (73,957 votants, 118,866 inscrits). Légitimiste-catholique, il prit place à droite, fut des 94 signataires demandant le rappel de la loi qui exilait les Bourbons, et vota: pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le 24 mai, pour la démission de Thiers, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour l'état de siège, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre la proposition du centre gauche, contre l'amendement Wallou, contre les lois constitu-

tionnelles. Aux élections générales du 20 février 1876, il échoua dans l'arrondissement de Clermont avec 10,191 voix, contre 10,642 à M. Levavasseur, républicain, mais, après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, il fut élu, dans le même arrondissement, le 14 octobre 1877, comme candidat du Maréchal, par 11,408 voix (22,346 votants, 25,206 inscrits), contre 10,735 au député sortant, M. Levavasseur, l'un des 363. Cette élection ayant été invalidée, M. Labitte ne se représenta pas, et son concurrent, M. Levavasseur, fut élu définitivement le 3 mars 1878.

LABITTE (PORPHYRE-HENRI), député de 1876 à 1882, sénateur de 1882 à 1885, né à Abbeville (Somme) le 19 février 1823, mort au château de Blangermont (Pas-de-Calais) le 4 novembre 1885, fils d'Alexandre-Porphyre Labitte, ancien magistrat, et de Mélanie-Charlotte Cochet, s'adonna aux études scientifiques et principalement aux sciences naturelles. Il fut successivement préparateur au Muséum, au Collège de France, à l'École de Médecine, se trouva en relations avec plusieurs savants distingués, et fut un des organisateurs du musée Orfila. En même temps, il collaborait au *Journal de l'Instruction publique* et à la *Revue de Paris*, dont son frère Charles Labitte, le critique bien connu, était un des principaux rédacteurs. Républicain modéré, M. Porphyre Labitte, qui était devenu, en 1848, capitaine d'état-major de la garde nationale, combattit, les armes à la main, l'insurrection de juin et fut blessé. Après le coup d'Etat de 1851, il retourna à Abbeville, fut nommé administrateur du Musée, devint président de la loge maçonnique, maire de Blangermont, et s'occupa de travaux littéraires et scientifiques. Pendant la guerre de 1870, il organisa des hôpitaux temporaires pour les blessés et les malades. Elu membre du conseil général de la Somme le 8 octobre 1871, il fut sans succès candidat aux élections sénatoriales de janvier 1876, puis il se présenta, le 20 février suivant, à la députation, dans la 1^{re} circonscription d'Abbeville, et fut élu membre de la Chambre des députés par 8,804 voix (15,333 votants, 19,555 inscrits), contre 6,440 à M. Courbet-Poulard, ancien représentant, monarchiste. M. Labitte prit place dans les rangs de la majorité républicaine, vota avec le centre gauche, et fut des 363. A ce titre, il obtint sa réélection, le 14 octobre 1877, avec 9,554 voix (16,573 votants, 19,641 inscrits), contre 6,923 au candidat officiel, M. Cornuau. Il reprit sa place parmi les modérés de la gauche, se prononça contre le ministère Rochebouët, pour le cabinet Dufaure, pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, pour le retour des Chambres à Paris, contre l'amnistie plénière, pour l'invalidation de l'élection Blanqui, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Réélu député, le 21 août 1881, par 10,157 voix (11,910 votants, 19,246 inscrits), M. P. Labitte soutint la politique opportuniste, et passa presque aussitôt de la Chambre au Sénat. En effet, le 8 janvier 1882, il fut élu sénateur de la Somme par 557 voix sur 923 votants; M. Carrette le remplaça comme député le 26 février suivant. Membre de la gauche sénatoriale, M. Labitte prêta au gouvernement le concours de ses votes, et opina notamment pour la réforme du personnel judiciaire, pour le rétablissement du divorce, pour les crédits du Tonkin, etc. Il succomba, en 1885, aux suites d'une congestion pulmonaire.

LA BOESSIÈRE DE LENNUIE (MARC-ARTOINE-MARIE-HYACINTHE, MARQUIS DE), député de 1824 à 1830, né à Grâces (Côtes-du-Nord) le 11 décembre 1766, mort à Ploërmel (Morbihan) le 11 août 1846, « fils de Bertrand-Pierre-Marie de la Boëssière, chef de ses nom et armes, marquis de la Boëssière, chevalier, lieutenant des maréchaux de France et juge du point d'honneur à Guingamp, et de dame Marie-Jeanne Tavignon de Kértanguy, » entra jeune dans l'armée, fut bientôt appelé à l'état-major du lieutenant-général marquis de Langeron, émigra sous la Révolution, et servit à l'armée des princes comme officier supérieur. Attaché à l'état-major du comte d'Artois, il fut chargé par lui de plusieurs missions périlleuses tant en Bretagne qu'à Paris après le 18 fructidor. De retour en France sous le Consulat, il s'occupa d'abord d'agriculture; puis, partisan zélé de la Restauration, il se rendit à Gand pendant les Cent-Jours, dirigea la prise d'armes de 1815 en Bretagne, et, promu maréchal-de-camp, commanda successivement les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord. Le 25 février 1824, il fut élu député par le 4^e collège du Morbihan (Ploërmel), avec 91 voix (95 votants, 108 inscrits). M. de la Boëssière s'éleva au côté droit et aborda quelquefois la tribune; dans la discussion de la loi contre la presse (janvier 1827), il dit notamment : « Je vote pour la loi qui nous est proposée, parce que j'ai fait serment d'obéir au roi, et je déclare que je voterai de même pour toutes les propositions émanées de l'autorité. » Il demanda spécialement, sans succès, que les journalistes ne pussent assister aux séances de la Chambre, et se bornassent à en rendre compte en copiant *in extenso* le *Moniteur*. Il proposa encore une modification au règlement tendant à la nomination d'une commission chargée de lire et de surveiller les comptes-rendus des journaux. L'idée ne fut pas rejetée, la commission fut nommée, et les journaux du temps ne tarirent pas sur la *commission la Boëssière*. M. de la Boëssière soutint lui-même sa proposition qui, d'ailleurs, n'aboutit pas. Réélu député, le 17 novembre 1827, par 70 voix (84 votants, 95 inscrits), il soutint le ministère Polignac, vota avec la minorité contre les 221, et fut chargé par les membres de cette minorité de se mettre à leur tête, et de venir, dit un biographe légitimiste, « déposer au pied du trône le tribut de leurs respects et de leurs regrets. » Le 23 juin 1830, il obtint encore le renouvellement de son mandat avec 65 voix (94 votants, 101 inscrits), contre 29 au général Fabre; mais il ne voulut pas prêter serment au gouvernement de Louis-Philippe et refusa de siéger dans les termes suivants :

« 2 septembre 1830.

« Monsieur le président,

« Tombé malade au moment où j'allais me rendre à la Chambre, je n'ai pu assister à ses premières séances. Je m'y serais élevé, comme plusieurs de nos honorables amis, contre les droits qu'elle s'est attribués d'ôter et de donner la couronne, ainsi que de changer la Charte.

« Dans l'état actuel des choses, je ne me déments pas du mandat dont je suis revêtu; mais je me refuse de siéger dans une Chambre où ma présence serait en opposition avec le serment que j'avais prêté pour avoir le droit d'y être, et avec tous les sentiments qui avaient fondé dans mes commettants la confiance dont ils m'ont honoré.

« J'ai l'honneur, etc.

« MARQUIS DE LA BOESSIÈRE. »

Considéré comme démissionnaire, M. de la Boëssière se retira à son château de Malleville, près Floërmel. Il fut remplacé à la Chambre par M. Gaillard de Kerbertin.

LA BOISSIÈRE (JEAN-BAPTISTE), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Bourg-de-Visa (Tarn-et-Garonne) le 15 novembre 1729, mort en 1811, était juge au tribunal de district de Moissac, lorsqu'il fut élu, le 2 septembre 1791, député du Lot à l'Assemblée législative, le 7^e sur 10, par 243 voix (467 votants). Il siégea dans la majorité, et fut réélu, le 5 septembre 1792, « par acclamation, » député du même département à la Convention, le 2^e sur 10. La Boissière se prononça, dans le procès du roi, contre l'appel au peuple. « Par cette raison décisive, dit-il, qu'on ne peut rien attendre que de fâcheux d'une opinion contraire, non. » Au 3^e appel nominal, il opina ainsi : « Je suis juge, et je ne puis m'empêcher d'être juge; Louis est convaincu de conspiration contre la liberté; j'ouvre le code pénal; je prononce la mort, me réservant, comme Mailhe, d'examiner s'il ne serait pas utile de surseoir à l'exécution du jugement. » Il prit encore la parole dans l'assemblée pour soutenir l'effet rétroactif de la loi sur les successions. Passé au Conseil des Anciens, le 24 vendémiaire an IV, avec 208 voix sur 248 votants, il y vota le rejet de la résolution relative aux élections de son département et de celle sur les domaines congéables, fut élu secrétaire, et quitta le Conseil pour devenir (26 prairial an VI) commissaire près l'administration centrale du Lot. Le gouvernement consulaire le nomma, le 14 germinal an VIII, juge suppléant au tribunal de première instance de la Seine.

LABOISSIÈRE (COMTE DE). — Voy. GARNIER.

LABOISSIÈRE (DE). — Voy. TRAMIER.

LA BONNINIÈRE. — Voy. BEAUMONT (DE).

LABORDE (CHARLES), député en 1789, né à Condom (Gers) le 19 novembre 1737, mort à une date inconnue, curé de Corneillan, fut élu, le 10 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Condom. Il opina avec les partisans de l'ancien régime, et protesta en ces termes contre la délibération par tête : « En votant pour la vérification des pouvoirs en commun, et en signant la liste des membres du clergé qui ont adopté cette opinion, je me suis réservé la faculté de voter par ordre conformément à mon mandat, jusqu'à ce que la Constitution soit établie.

« Je déclare persister dans la même réserve.

« A Versailles, le 30 juin 1789.

« LABORDE, curé de Corneillan,
député du clergé de Condom. »

Il donna ensuite sa démission de député; puis il demanda à rentrer à l'Assemblée, qui y consentit, le 6 octobre de la même année, et où il ne joua par la suite qu'un rôle très effacé.

LABORDE (JEAN-PIERRE), député au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif de l'an VIII à 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Clar (Gers) le 14 novembre 1765, mort à Paris le 27 janvier 1827, « fils de monsieur Dominique Laborde, bourgeois, et de dame Marie Gineste, » était avoué à Lombez avant la Révolution. Secrétaire général de l'assemblée provinciale du pays de Comminges en 1788, maire de Lombez en 1792, il fut détenu dans les prisons de Toulouse pendant la Ter-

reur, puis fut nommé, après thermidor, administrateur du district de l'Isle-Jourdain, et élu député du Gers au Conseil des Cinq-Cents, le 24 vendémiaire an IV, par 166 voix sur 299 votants. Il fit voter une résolution en faveur des héritiers des ecclésiastiques déportés, demanda la reconstruction de Landrecies par la compagnie Duvernet, et vota l'annulation des trois élections du Gers. Après le coup d'Etat de brumaire, le Sénat conservateur le choisit pour député du Gers au nouveau Corps législatif, le 4 nivôse an VIII, et lui renouvela son mandat le 6 janvier 1813; il fut nommé secrétaire de cette assemblée, le 6 avril 1814. Pendant les Cent-Jours, les électeurs de Lombez l'élirent leur représentant, le 15 mai 1815, par 24 voix (24 votants, 108 inscrits); il quitta la vie politique après cette courte législature.

LABORDE (HENRI-FRANÇOIS, COMTE DE), pair des Cent-Jours, né à Dijon (Côte-d'Or) le 21 décembre 1764, mort à Paris le 3 février 1833, fit ses études au collège de sa ville natale, puis s'engagea. Il était sous-officier au moment de la Révolution. Lieutenant au 1^{er} bataillon des volontaires de la Côte-d'Or en 1792, il fut envoyé à l'armée de La Fayette, où il se signala à Grisuelle près Maubeuge, à Longwy dont il refusa de signer la capitulation, et à Ruizabern en 1793. Il venait de recevoir l'ordre de rejoindre l'armée des Pyrénées, lorsque Carteaux l'envoya contre les Marseillais révoltés. De Laborde les battit près d'Aix, en Provence, et fut nommé général de brigade et gouverneur de la Corse. Il n'exerça jamais ces dernières fonctions. Attaché à la 1^{re} division de l'armée devant Toulon, il contribua à la prise de cette place en elevant le camp retranché des Anglais. Parti de là pour les Pyrénées-Occidentales, il fit avec Muccey la campagne de la Bidassoa, s'empara du camp espagnol de Saint-Martial et occupa la vallée de Roncevaux. Peu après, il passa à l'armée de Rhin-et-Moselle, franchit le fleuve à Neufbrisach (thermidor an IV), et occupa le Brisgau. Général de division en l'an VIII, il se distingua à Philipsbourg et à Lunéville, reçut le commandement de la 13^e division militaire, fut nommé membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), commandeur de l'ordre (25 prairial) et grand-officier (4 ventôse an XIII). En 1807, il prit part avec Junot à la seconde campagne de Portugal, devint gouverneur de Lisbonne, et se distingua en résistant pendant trois jours, à Rolica, avec moins de 5,000 combattants, aux troupes de Wellesley. Après la prise d'Oporto à laquelle il contribua glorieusement, il fut créé comte de l'Empire le 12 novembre 1809, et rentra en France où il demeura jusqu'à la campagne de Russie. En 1812, il reçut le commandement de la 1^{re} division du corps d'armée de Mortier, duc de Trévise. Gouverneur du château de Compiègne en 1813 et grand-croix de l'ordre de la Réunion, il se rallia à Louis XVIII, qui le fit chevalier de Saint-Louis et lui fit remettre 10,000 francs comme compensation de la charge de gouverneur de Compiègne qui lui était retirée. Aux Cent-Jours, l'empereur, près de qui il était revenu, l'appela à la pairie (2 juin 1815), et le nomma chambellan. Aussi la seconde Restauration lui appliqua l'ordonnance du 24 juillet 1815; mis en jugement au mois de septembre suivant, il fut acquitté. Il vécut dès lors éloigné des affaires publiques, et fut admis à la retraite, comme général de division, le 13 août 1832.

LABORDE (LOUIS-JOSEPH-ALEXANDRE, COMTE DE)

ne), député de 1822 à 1824 et de 1827 à 1842, né à Paris le 17 septembre 1773, mort à Paris le 20 octobre 1842, fit ses études au collège de Juilly et quitta la France au moment de la Révolution. Il se rendit à Vienne, auprès de l'empereur Joseph II, qui l'admit dans l'armée autrichienne, où il parvint au grade de chef d'escadron. La paix de Campo-Formio, en 1797, lui permit de revenir en France; mais il y resta peu de temps, et, pris d'un goût très vif pour les arts, voyagea en Angleterre, en Hollande, en Italie et en Espagne. Attaché, en 1800, à l'ambassade de Lucien Bonaparte à Madrid, il visita en détail l'Espagne, qui lui inspira deux ouvrages : *L'itinéraire descriptif de l'Espagne* (1809, 5 volumes et 1 atlas) et le *Voyage pittoresque et historique en Espagne* (1807-1818, 4 volumes in-folio). La guerre de 1808, en entravant la vente de ce dernier ouvrage, compromit les intérêts de l'auteur, qui se décida à entrer dans l'administration. Nommé, cette même année, auditeur au conseil d'Etat, membre de la Légion d'honneur en 1809, M. de Laborde fut chargé, au commencement de 1810, de présider la commission de liquidation des comptes de la grande armée. Créé comte de l'Empire (9 janvier 1810), placé peu après à la tête du service des ponts et chaussées du département de la Seine, il fut appelé à l'Institut (classe des Inscriptions et Belles-Lettres), en remplacement de M. de Toulgoon (1813). Adjudant-major de la garde nationale en 1814, il reçut la mission de se rendre au camp russe sous Paris, dans la nuit du 31 mars, pour y traiter de la capitulation de la garde nationale. Louis XVIII la nomma alors colonel d'état-major, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur. Sans emploi durant les Cent-Jours, il se rendit en Angleterre pour y étudier les méthodes de l'enseignement mutuel populaire, dont il se fit à son retour, sous la seconde Restauration, l'actif propagateur en France, notamment en qualité de secrétaire de la « Société centrale d'enseignement mutuel ». Il put terminer, en 1818, son *Voyage en Espagne*, et entra comme maître des requêtes au conseil d'Etat. Elu député du collège de département de la Seine, le 17 mai 1822, par 1,215 voix (2,320 votants), il combattit les systèmes financiers du ministère, les lois restrictives de la liberté, et s'opposa vivement à la guerre d'Espagne, surtout par la raison qu'il serait impossible de ravitailler la cavalerie. Un journal de l'époque résuma son opinion dans cette formule : « Foin de la guerre d'Espagne. » Cette attitude indépendante le fit rayer du conseil d'Etat, puis, aux élections du 25 février 1824, lui valut, grâce aux efforts de l'administration, un échec dans le 6^e arrondissement de Paris, avec 247 voix contre 606 à M. de Lapanouze. Aux élections suivantes (24 novembre 1827), il fut réélu par le grand collège de la Seine, avec 1,519 voix (1,940 votants, 2,195 inscrits), et son mandat lui fut renouvelé, le 19 juillet 1830, par 1,720 voix (2,158 votants). Le ministère Martignac lui avait rendu son siège au conseil d'Etat. M. de Laborde fit de l'opposition au ministère Polignac, signa l'Adresse des 221, et, le 27 juillet, se mit à la tête du mouvement populaire. Nommé préfet de la Seine après le triomphe de la révolution, il ne conserva ce poste que peu de temps, et fut nommé général de brigade de la garde nationale et aide-de-camp de Louis-Philippe; rappelé encore au conseil d'Etat, il dut se représenter devant ses électeurs, et fut réélu, le 28 octobre 1830, par 6,572 voix (7,214 votants, 10,315 inscrits). Les

électeurs du 7^e arrondissement de Paris le renvoyèrent successivement à la Chambre : le 5 juillet 1831, avec 517 voix (945 votants); le 21 juin 1834, avec 405 voix (764 votants, 957 inscrits), contre 189 à M. Debelleyne et 146 à M. Bérard; le même jour, il fut élu également, par le 4^e collège de Seine-et-Oise (Etampes), avec 174 voix (290 votants, 364 inscrits), contre 83 à M. Foye et 29 à M. Debierville; il opta pour Etampes et fut remplacé, dans le 7^e arrondissement de Paris, par M. Moreau. Réélu à Etampes, le 4 novembre 1837, par 178 voix (304 votants, 381 inscrits), contre 83 à M. Foye, et, le 2 mars 1839, avec 180 voix (306 votants, 334 inscrits), il donna sa démission en 1841, et fut remplacé, le 7 mai, par M. Léon de Laborde. Pendant les années qu'il siégea à la Chambre, il se montra partisan de quelques mesures libérales, demanda notamment l'adjonction des capacités aux conseils généraux, et rempli, depuis 1831, les fonctions de questeur. Outre les deux ouvrages précédemment cités, M. de Laborde a publié : *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux* (Paris, 1808-1815); *les Monuments de la France, classés chronologiquement et considérés sous le rapport des faits historiques et de l'étude des arts* (1816-1826); *Voyage pittoresque en Autriche, avec un précis historique de la guerre entre la France et l'Autriche en 1809* (1821-1823); *Versailles ancien et moderne* (1840). *Rapport sur la méthode de Lancaster* (1816); M. de Laborde a aussi collaboré à la *Revue des Deux-Mondes*, à la *Revue de Paris*, à la *Revue encyclopédique*, etc.

LABORDE (SIMON-JOSEPH-LÉON-EMMANUEL, MARQUIS DE), député de 1841 à 1842, de 1846 à 1848, et sénateur du second Empire, né à Paris le 15 juin 1807, mort à Fontenay (Eure) le 26 mars 1869, fils du précédent, fit ses études à l'université de Göttingue, parcourut avec son père une grande partie de l'Orient, et grâce à son remarquable talent de dessinateur, tira de l'oubli une foule de monuments antiques de l'Asie Mineure et de la Syrie. Il explora seul ensuite la vallée du Nil et l'Arabie Pétrée, et y recueillit les éléments d'un de ses plus intéressants ouvrages. A son retour il devint secrétaire de l'ambassade française à Rome (1828), dirigée alors par Châteaubriand; mais ce dernier s'étant retiré lors de la formation du ministère Polignac, M. de Laborde donna également sa démission. Après la révolution de juillet 1830, il devint aide-de-camp du général La Fayette, puis fut envoyé comme secrétaire d'ambassade auprès de Talleyrand à Londres. En 1831, il fut attaché avec la même qualité à la légation de Hesse-Cassel; mais il quitta bientôt la carrière diplomatique pour se livrer entièrement à ses goûts littéraires. Membre des jurys des expositions de l'industrie depuis 1833, il rédigea plusieurs des rapports présentés au nom de diverses commissions de ces jurys. L'histoire des arts attira particulièrement sa curiosité, et il commença en 1833 une *Histoire de la gravure en manière noire*, annoncée comme le tome V d'une *Histoire de l'impression*, dont il avait donné six ans auparavant le spécimen dans une publication abandonnée dès son début (*Essais de gravure*, 1833). Il fit paraître, l'année suivante, des *Recherches sur la découverte de l'imprimerie* (1840). La mort de son père ouvrit à M. de Laborde la succession des honneurs auxquels le premier avait été élevé. Le 7 mai 1841, il le remplaça comme député du 4^e collège de Seine-et-Oise (Etampes),

élu par 229 voix sur 320 votants. Il s'était présenté comme le candidat du gouvernement. L'année suivante, il prit aussi la place de son père à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Mais, pour justifier les suffrages que son nom lui assurait, il avait publié, avant son élection, un *Commentaire géographique sur l'Érode et les Nombres* (1842), dans lequel se trouvent résumés les résultats de ses recherches géographiques sur la Palestine et l'Arabie; on y remarqua particulièrement un chapitre sur la magie, dont l'auteur paraît admettre la réalité. A la Chambre, M. L. de Laborde resta assez étranger à la politique générale et vota en toute circonstance pour le ministère. Mais il s'intéressa vivement à une question, celle de la translation de la Bibliothèque royale. Nourélu, le 9 juillet 1842, avec 184 voix contre 198 à l'élu, M. de Viart, il commença la publication de ses *Lettres sur les Bibliothèques* (1845), qu'il n'a pas terminées. L'une d'elles, la quatrième, sur le *Palais Mazarin*, offre un véritable intérêt historique. Ces lettres furent l'occasion d'un ouvrage conçu sur un plan plus vaste : *les Monuments de Paris*, dont la première livraison parut en 1846, mais qui resta aussi inachevé. Une autre publication somptueuse, le *Parthénon*, fut commencée vers la même époque. M. L. de Laborde fut renvoyé à la Chambre des députés par les électeurs d'Etampes, le 1^{er} août 1846, avec 263 voix (415 votants, 438 inscrits), contre 151 au député sortant, M. de Viart; il y soutint constamment de ses votes le gouvernement de Louis-Philippe, qui, en 1847, à la mort de M. de Clarac, lui confia la conservation du musée des antiques au Louvre. La révolution de 1848 lui ayant enlevé ces fonctions, il fut chargé avec MM. Mérimée et Chalon-d'Argé de rechercher dans les Tuileries les objets qui mériteraient d'être conservés. Revenu, après l'élection du 10 décembre, en possession de ses fonctions de conservateur au Louvre, il eut sous sa garde les monuments de la Renaissance et de la sculpture moderne. Il rédigea, peu après, un *Catalogue raisonné des émaux* qui appartenait à son département (1852). M. de Laborde revint ensuite à ses recherches sur l'histoire des arts; au retour d'un voyage en Belgique, les documents inédits qu'il avait recueillis sur la cour des ducs de Bourgogne lui fournirent la matière d'un *Essai de catalogue des artistes des Pays-Bas* (1849). Il commença en même temps, sous le titre : *les Ducs de Bourgogne*, une publication destinée à faire connaître l'état des arts et de l'industrie dans la France et les Pays-Bas au xv^e siècle. En 1850 avait paru le tome 1^{er} de la *Renaissance des arts à la cour de France*; vinrent ensuite : *Athènes aux xv^e, xvi^e et xvii^e siècles* (1855); le *Château du Bois de Boulogne* (1855); de *l'Union des Arts et de l'Industrie* (1856); cet ouvrage, du premier mérite, exposait sur la vulgarisation des arts des idées alors très hardies. La même année, il y revint dans un opuscule intitulé : *Quelques idées sur la direction des arts et sur le maintien du goût public*. Devenu, le 4 mars 1857, à la place de M. de Chabrier, directeur général des Archives de l'Empire, il fut appelé à faire partie du Sénat le 2 mai 1863, et admis à la retraite, le 17 août de la même année, comme directeur des Archives. M. de Laborde a collaboré à divers recueils importants, tels que la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue française*, les *Annales archéologiques*, etc.

LABORDE (LÉO DE), représentant en

1849, né à Carcassonne (Aude) le 3 décembre 1782, mort à Paris le 31 juillet 1865, s'enrôla dans un régiment d'infanterie, devint lieutenant en 1811, capitaine en 1813, et fit les campagnes d'Allemagne et de Russie, où il fut deux fois blessé. Lieutenant aux chasseurs à pied de la garde (17 juillet 1813), il se distingua dans la campagne de France, fut nommé (8 mars) capitaine-adjutant-major, et conserva ce grade en accompagnant Napoléon à l'île d'Elbe. Le 13 avril 1815, l'empereur le nomma chef de bataillon aux chasseurs à pied de la garde; il assista à la bataille de Waterloo et fut, à la Restauration, relégué avec le grade de capitaine dans les compagnies sédentaires. Nommé lieutenant-colonel du 45^e de ligne en 1830, il prit part à la campagne de Belgique et au siège d'Anvers, et ensuite le commandement de la place de Cambrai, et fut admis à la retraite en 1838. Dévoté au parti bonapartiste, il prit part à la tentative de Boulogne en 1840 et fut condamné par la cour des pairs à deux années d'emprisonnement qu'il obtint la permission de subir à Chaillot, dans une maison de santé. Après avoir échoué, en 1848, aux élections pour l'Assemblée constituante, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative, le 8^e sur 10, par 33,121 voix (90,799 votants et 142,041 inscrits). Il prit place dans les rangs de la majorité hostile aux institutions républicaines, vota constamment avec elle et fut nommé gouverneur du palais du Luxembourg après le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Chevalier de la Légion d'honneur en 1812, officier en 1814, il fut promu, en 1849, au rang de commandeur. On a de lui, sous le titre de *Napoléon et sa garde*, une relation assez curieuse du voyage de Fontainebleau à l'île d'Elbe, du séjour de l'empereur dans cette île, et de son retour en France.

LABORDE (LÉO DE), représentant en 1849, né à Valence (Drôme) le 23 avril 1805, mort à Avignon (Vaucluse) le 15 décembre 1874, ardent légitimiste, combattit vivement le gouvernement de Louis-Philippe, et, candidat des royalistes de Vaucluse à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, fut élu représentant de ce département, le 5^e et dernier, par 27,530 voix (58,830 votants, 78,705 inscrits). Il avait eu, l'année précédente, avec M. Gent (*Voy. ce nom*), un duel retentissant dans lequel il blessa grièvement son adversaire. Après comme avant son élection, M. Léo de Laborde se fit remarquer par sa fougue et par une certaine indépendance d'opinions. Le 4 juillet, il déposa sur le bureau une proposition pour que le choix des places dans l'Assemblée fût déterminé par le sort ou bien aux enchères, au profit des pauvres. L'année suivante, il déclara que le gouvernement républicain n'avait pas ses sympathies, mais qu'il en désirait la conservation, ne pouvant avoir ce qu'il voulait. Il vota d'ailleurs la plupart du temps avec la majorité. En 1851, il se prononça dans les bureaux pour l'abrogation de la loi du 31 mai suivie de la révision de la Constitution. Le coup d'Etat du 2 décembre mit fin à sa carrière parlementaire. Il fit, depuis lors, plusieurs tentatives infructueuses pour rentrer dans la politique active. Le 29 février 1852, sa candidature d'opposition légitimiste au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de Vaucluse échoua avec 3,977 voix contre 18,577 à l'élu officiel, M. de Verclos. Le 8 février 1871, il n'obtint encore, comme candidat royaliste à l'Assemblée nationale dans